

Communiqué de Presse

12 novembre 2012

www.snsch.info

« La réforme LMD passera-t'elle, en milieu hospitalier, par la reconnaissance des Docteurs en Sciences ? »

A l'heure où les **Docteurs en Médecine** et les futurs Docteurs Médecine manifestent, les **Docteurs en Sciences** de la Fonction Publique Hospitalière souhaiteraient pouvoir simplement être reconnus.

Le 24 avril dernier, M. François HOLLANDE, s'engageait auprès de la présidente de la Commission Permanente du Conseil des Universités à faire « reconnaître le Doctorat dans les conditions d'accès aux concours de la fonction publique, qu'elle soit d'Etat ou Territoriale ».

La fonction publique hospitalière, où se côtoient docteurs en sciences, en médecine ou en pharmacie, est également concernée.

L'hôpital public est en constante évolution et voit apparaître, depuis une quinzaine d'années, de **nouveaux métiers** répondant à de **nouveaux besoins** n'entrant pas dans le domaine de compétence des personnels titulaires de la Fonction Publique Hospitalière. **Mme Marisol TOURAINE** - Ministre de la Santé - déclarait devant le salon des infirmiers le 24 octobre dernier souhaiter « des progrès » dans « l'identification et la définition des nouveaux métiers » au sein de la fonction publique hospitalière.

Les **Docteurs en Sciences** travaillant en Centres Hospitaliers ou en Centres Hospitalo-Universitaires en sont le parfait exemple.

Le **Syndicat National des Scientifiques Hospitaliers** œuvre depuis sa création à la reconnaissance du **statut des Docteurs en Sciences** au sein de nos établissements de soins.

Il a dernièrement, au travers d'un vaste sondage national, mis en évidence la **grande disparité - inter et intra CHU** - en termes de recrutements, de reconnaissance du **diplôme de Docteurs en Sciences**, de plans de carrières et de **traitements indiciels** de nos collègues.

Les données recueillies traduisent également un malaise partagé par la grande majorité des Docteurs en sciences sur l'ensemble du territoire national témoignant du besoin de reconnaissance de notre positionnement au sein des CHU.

Le S.N.S.H., poursuivant ainsi les contacts initiés, a récemment interpellé **Mme Marisol TOURAINE** - Ministre des Affaires Sociales et de la Santé - ainsi que **Mme Marylise LEBRANCHU** - Ministre de la Réforme de l'Etat de la Décentralisation et de la Fonction Publique - sur ces disparités salariales que ce soit au travers de communications formelles ou de plusieurs questions écrites au Gouvernement.

De même, dans le cadre de la « *mission ministérielle de concertation des acteurs du monde hospitalier* » confiée à **M. Edouard COUTY** par Mme la Ministre de la Santé, le S.N.S.H. a dernièrement alerté le Président de cette mission afin de le sensibiliser à ces problématiques nationales et sur les réelles plus-values transversales apportées par ces professionnels au secteur hospitalier dans son ensemble.

Alors que la réforme LMD se concrétise depuis le 1^{er} juillet dernier dans les Centres Hospitalo-Universitaires par la mise en œuvre des accords de février 2010 « *Relatif à l'intégration dans la catégorie A de la fonction publique hospitalière des infirmiers des professions paramédicales aux diplômes reconnus dans le LMD par les Universités* », **il ne serait pas concevable que nos autorités de tutelle ne statuent pas sur le réel positionnement des Docteurs en Sciences exerçant en milieu hospitalier.**

Syndicat National des Scientifiques Hospitaliers
« *Syndicat Professionnel des Docteurs en Sciences
de la Fonction Publique Hospitalière* »